

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par l'IA-DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ; • Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ; • Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ; • Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ; • Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ; • Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ; • Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ; • Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH ; • Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ; • Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ; • Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH ; • Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.
	NOMINATION	Affectation provisoire 2024-2025
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.